

## **CPU : « Pas de réponse unique » pour les plans de retour sur site, un GT pour « partager les pratiques »**

Paris - Publié le mercredi 29 avril 2020 à 18 h 31 - Actualité n° 181958

« Au-delà du cadrage national en cours, sur lequel reposent les instructions générales, les présidents d'universités ont une responsabilité et un rôle particuliers, un peu comme les maires. Nous sommes sollicités pour décliner localement les modalités de reprise des activités, au plus prêt des besoins du terrain », déclare [Gilles Roussel](#), président de la CPU, le 29/04/2020.

Alors que la fin du confinement est prévue à l'échelle nationale le 11/05, les universités sont en train d'élaborer leurs plans de retour sur site. Ceux-ci doivent être validés en CHSCT. Elles travaillent sur la base de grands principes communs, dont le principal est la sécurité sanitaire des personnels. « Mais il n'y aura pas de réponse unique : les actions sont donc déclinées par université, par site, par composante, par laboratoire et par service ».

Dans cette perspective, la CPU a mis en place un groupe de travail, piloté par [Michèle Cottier](#), présidente de l'Université Jean Monnet Saint-Étienne, et [Olivier David](#), président de l'Université de Rennes 2. Il a pour objectif de « partager les pratiques et de mutualiser les expériences et documents méthodologiques, afin d'informer et d'apporter des ressources aux présidents », indique Olivier David.

Par ailleurs, les universités doivent s'articuler avec les organismes de recherche. En effet, la majorité des unités de recherche étant mixtes, chaque employeur doit s'assurer que les conditions sanitaires sont remplies pour la reprise des activités, « avec toutefois un rôle particulier des universités qui sont très souvent l'hébergeur », souligne Gilles Roussel.

Afin de décider quelles activités reprendront dans un premier temps, Michèle Cottier indique que « les services, composantes et laboratoires devront prioriser leurs actions et missions pour lesquelles le retour sur site s'avère nécessaire et pour lesquelles le télétravail demeure ».

Le redémarrage sur site dépendra aussi de la capacité des universités à disposer de personnels, « en prenant en compte les personnels vulnérables, les difficultés de transports et d'ac-

cès aux sites universitaires ou encore la réouverture des écoles pour leurs enfants. Ce qui explique la nécessité d'un travail collectif. »

La crise sanitaire se doublant d'une crise économique, Gilles Roussel indique que « la question de l'appui aux étudiants et de leur insertion professionnelle est également primordiale ». En outre, il estime que « les universités peuvent participer à la relance économique, notamment sur les questions patrimoniale et de transition numérique, mais aussi par les investissements sur la recherche, et ce dans tous les domaines ».

---

## Des priorités de reprise à court et moyen termes

### À court terme, assurer la sécurité sanitaire après le 11/05

Le principal enjeu pour les universités est leur « capacité à gérer les consignes sanitaires pour préserver la santé des personnels et des étudiants, puisqu'il est question de faire aussi revenir des doctorants », indique Michèle Cottier.

Concernant l'organisation des [UMR](#), Gilles Roussel souligne que les universités « ne vont pas vérifier à l'entrée des laboratoires qui est l'employeur de qui ».

Il faut donc, selon lui, « une coordination importante entre les acteurs pour, d'une part, acter que c'est à l'hébergeur d'assurer les conditions sanitaires et donc d'interdire l'accès aux locaux s'il n'est pas en mesure de les assurer, et, d'autre part, de s'organiser pour que la fourniture des dispositifs de protection puisse se faire dans les meilleures conditions. »

En outre, Christine Gangloff-Ziegler, présidente de l'[UHA](#) et vice-présidente de la [CPU](#), relève que les besoins en termes de masques sont importants dans les universités, car ces dernières ont souvent donné leurs stocks aux hôpitaux et [Ehpad](#). « Ils devront donc être reconstitués. À côté, nous produisons des solutions hydroalcooliques dans certains de nos laboratoires, qui pourront être utilisés lors de la reprise sur site. »

Enfin, « les circulations au sein des bâtiments vont devoir être réorganisées, tout comme les capacités sanitaires d'accueil, salle par salle », ajoute Olivier David. « Certaines universités ont déjà annoncé que le retour sur site des personnels se ferait le 18/05 afin de pouvoir organiser tous ces éléments. »

### À moyen terme, se préparer à la rentrée 2020

Malgré une attention particulière sur la reprise des activités sur site après le 11/05, les universités réfléchissent déjà à la rentrée 2020 : « La préparation de la rentrée est à l'agenda et va monter en charge. Il nous faut cependant des consignes précises du ministère afin de préparer un nombre de scénarios limité », indique Olivier David.

Il souligne plusieurs enjeux à prendre en compte pour cette rentrée : « la formation professionnelle, impactée par l'évolution de la situation économique du pays ; les bibliothèques universitaires ; la restauration collective, en lien avec les [Crous](#) et le [Cnous](#) ».

La question de la rentrée en distanciel « sera étudiée » selon Olivier David, « mais nous ne sommes pas dans une version "tout ou rien" de l'enseignement à distance ». « Nous devons capitaliser sur cette expérience en cours, et réfléchir à comment mettre en place à la rentrée des dispositifs à distance, en cas de difficultés pour accueillir tous nos effectifs. »

Pour Guillaume Gellé, président de l'[Uroca](#) et de la Commission formation de la CPU, les crises sanitaire et économique « vont entraîner le développement par les universités de formations hybrides, notamment vers l'international, et de [FCU](#) à destination des professions en réorientation à cause de la crise ».

« Nous pensons que dans le cadre du plan de relance économique ou du [PIA 4](#), il serait bien que des actions et des financements soient tournés vers ces questions. »

## **Prolongation des contrats doctoraux : un recensement en cours dans les laboratoires**

À la suite de l'annonce de Frédérique Vidal, ministre de l'[Esri](#), le 23/04/2020, de la prolongation des thèses, contrats doctoraux et postdoctoraux jusqu'à un an, « lorsque la crise actuelle l'aura rendu nécessaire », Gilles Roussel indique que les universités « réalisent actuellement un recensement dans chacun des laboratoires et en fonction des employeurs des doctorants afin d'évaluer la volumétrie précise de contrats ». Ce travail permettra ensuite d'allouer un montant à ces prolongations.

« Nous devons mener une réflexion globale pour des prolongations de un à trois mois, correspondant ainsi à la période perturbée, ou des prolongations plus longues lorsque des travaux ont été complètement arrêtés. Nous évaluons actuellement ce périmètre, mais, à ce stade, les demandes seraient acceptées a priori, tout en dépendant probablement de la volumétrie totale. »

## **L'élaboration des plans de reprise d'activité sur site**

### **Un temps de réflexion et de préparation nécessaire**

Michèle Cottier indique que les plans de retour sur site des personnels constituent un nouveau volet des plans de continuité d'activité mis en place depuis le 16/03. « Le retour sur site s'inscrit dans une forme de continuité de ce qui a été mis en place en télétravail. » Il devra également être coordonné avec le plan de continuité pédagogique, « de manière non cloisonnée et concomitante ».

Pour cette étape, les établissements bénéficient d'un délai de préparation plus important que pour les PCA à la fermeture des établissements.

*« Nous pouvons donc nous accorder un temps de réflexion avant l'implémentation du déconfinement à partir du 11/05. Ce temps nous permet de partager nos réflexions entre universités et d'avoir un dialogue, nous l'espérons, fécond avec notre tutelle afin de proposer des actions coordonnées et de gagner en efficacité. »*

### **La nécessité d'outiller les présidents d'universités et de coordonner les réflexions avec le Mesri**

En mettant en place un groupe de travail dédié à la reprise des activités sur site, la CPU « a souhaité outiller les présidents pour un contexte dans lequel les décisions doivent être prises rapidement », indique Olivier David.

La Conférence a également échangé avec d'autres réseaux mobilisés :

- « l'ADGS qui travaille sur la question de la mise en œuvre opérationnelle,
- les réseaux des VP, notamment des VP CA et VP RH sur les enjeux liés à la situation des personnels et à la vie statutaire des universités,
- mais également au réseau des directeurs de cabinet. »

*« Pour la CPU, ce sont des changements de modes de relations avec nos établissements membres et avec les autres réseaux, elles sont beaucoup plus régulières. Ce sont des éléments sur lesquels nous devons tirer des enseignements », constate Gilles Roussel.*

Le groupe de travail a, en outre, vocation à « coordonner les réflexions de la CPU avec les décisions gouvernementales », ce pour quoi « il est important de faire remonter les besoins du terrain et de se coordonner avec le cadre national, afin que ce dernier ne soit pas en contradiction avec la réalité et ce que nous développons ».

Afin de prendre en compte la dimension évolutive de la situation, le GT apporte aussi une dimension prospective, « d'abord sur la période entre le 11/05 et la pause estivale, sans présence sur site des usagers, ce qui nous permet d'envisager plus sereinement la reprise, puis dans un second temps, d'ici deux à trois semaines, sur la rentrée 2020 ».

### **Impact financier : un bilan précis « en mai et juin »**

Les universités réaliseront un travail sur les impacts financiers de la crise, « en mai et juin », indique Olivier David. « Pour l'instant nous avons apporté des réponses aux différentes urgences, désormais il nous faut consolider les dépenses engagées et les recettes que nous ne percevrons pas, notamment de la formation professionnelle avec la FCU et la taxe d'apprentissage. »

*« En outre, des dépenses de fonctionnement ne seront pas à la hauteur de ce qui était prévu dans le budget de chaque université. Nous devons effectuer un bilan précis de tous ces aspects, notamment pour l'évoquer avec notre tutelle. »*

### **Un travail collectif, avec les acteurs de l'ESR et en interne**

Selon Michèle Cottier, les universités « vont devoir travailler avec un ensemble d'acteurs très différents, que ce soient les organismes de recherche, les entreprises ou encore les Crous ». « Dans un même lieu, comme un laboratoire, une multitude d'acteurs travaille ensemble, ce qui constitue aussi une partie de la complexité dans la mise en œuvre de la reprise sur site », déclare Gilles Roussel.

*« Il y a nécessité de travailler en lien avec les organismes de recherche pour que nos protocoles soient convergents, ce que nous faisons de façon étroite », ajoute Olivier David.*

En interne, les gouvernances des universités s'appuient, selon Michèle Cottier, « sur les responsables des composantes, des laboratoires et des services administratifs. Cette construction commune est l'un des ingrédients important de la réussite des plans de reprise sur site et de la compréhension par tous de ce que nous ferons. »

En outre, « le dialogue social sera un élément important de ces plans, chaque université aura l'obligation de présenter son plan de retour sur site au [CHSCT](#) ».

Guillaume Gellé souligne, par ailleurs, « une approche bottom-up » dans la gestion de la reprise sur site :

*« Nous devons accompagner en priorité ceux qui doivent démarrer le plus tôt possible. Je pense notamment aux start-up que nous hébergeons, pour qui les questions économiques sont prégnantes.*

*Globalement, nous apprenons en marchant. Il se peut que durant les premiers jours, nous corrigions certains éléments, car nous serons confrontés à des réalités pratiques que nous n'avions pas envisagées », conclut-il.*

## **Examens, Parcoursup, mobilités internationales... des activités plus ou moins impactées par la crise**

CPU : « Pas de réponse unique » pour les plans de retour sur site, un GT pour « partag... 1/5

## **Examens : « faire passer toutes les évaluations avant l'été »**

« Nous essayons de faire passer toutes les évaluations avant l'été pour assurer dans de bonnes conditions la poursuite d'études », indique Guillaume Gellé.

« En outre, quelques universités envisagent de mettre en place certaines sessions d'évaluation en septembre. »

Concernant l'organisation des épreuves de Paces, le président de la Commission formation « attend d'en savoir plus, mais les 22 et 23/06 sont confirmés. Les modalités d'organisation sont encore en discussion, car on ne sait pas si les grandes salles accueillant les candidats seront autorisées à rouvrir ».

CPU : « Pas de réponse unique » pour les plans de retour sur site, un GT pour « partag... 2/5

## **Stages : des situations examinées « au cas par cas »**

Les situations des étudiants qui devaient réaliser un stage ou l'ont débuté avant ou pendant la période de confinement sont examinées « au cas par cas », selon Guillaume Gellé. « Certains l'ont effectué totalement en télétravail, pour d'autres cela nécessitait une présence physique, nous avons demandé à tout le monde de se montrer flexible. »

Concernant les années diplômantes, qui contiennent souvent une période de stage, il indique que « les diplômes pourront être validés tardivement avec des stages pouvant se dérouler jusqu'au 31/12 ».

CPU : « Pas de réponse unique » pour les plans de retour sur site, un GT pour « partag... 3/5

## **Parcoursup : « l'une des choses qui n'a pas changé »**

Selon Guillaume Gellé, Parcoursup « est sans doute l'une des seules choses qui n'a pas changé avec le PCA : les dates n'ont pas été modifiées et les commissions d'examen des vœux se réunissent à distance, grâce à une petite adaptation du logiciel. »

Il note « une augmentation de taux de confirmation des vœux par les candidats » et « une augmentation du nombre de lycéens inscrits », ce que « la plateforme a bien absorbé ».

CPU : « Pas de réponse unique » pour les plans de retour sur site, un GT pour « partag... 4/5

## **International : des mobilités en fonction des conditions d'ouverture des frontières**

La rentrée 2020 pour les étudiants internationaux dans les universités françaises « va dépendre des conditions d'ouverture des frontières, nationales et de l'espace Schengen », indique Mohamed Amara, président de l'UPPA et de la Commission des relations internationales de la CPU.

« Nous travaillons à plusieurs hypothèses :

- pour les étudiants internationaux, fournir un enseignement à distance au moins pour la période de fermeture des frontières ;
- pour les doctorants internationaux, pour qui c'est plus simple, avec un démarrage en télétravail le temps qu'ils puissent arriver en France. »

CPU : « Pas de réponse unique » pour les plans de retour sur site, un GT pour « partag... 5/5

## **International : des mobilités en fonction des conditions d'ouverture des frontières**

Concernant les mobilités sortantes des étudiants des universités françaises, « nous n'avons pas non plus de visibilité claire ». Les universités « conseillent de ne pas programmer de mobilité sortante hors de l'espace Schengen ».

Mohamed Amara invite également les universités à « travailler sur la possibilité que les mobilités puissent s'ouvrir au cas par cas, et donc être prêt à privilégier des modalités virtuelles et un report au second semestre pour le présentiel ».

« Nous aurons une visibilité claire sur les mobilités internationales lorsque les gouvernements auront fait leur choix et pris des consignes claires. »

## Conférence des présidents d'université



Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

---

### Conférence des présidents d'université

103 boulevard Saint-Michel  
75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/05/19 à 11:29

---

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »